



LE PAYSAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Élaborer un projet de paysage à l'échelle d'une collectivité et l'intégrer dans les documents d'urbanisme.

Le département de Loire-Atlantique présente une diversité de paysages. Territoire stratégique, attractif, il connaît, sous cette dynamique, des évolutions importantes et souvent rapides. Les collectivités, conscientes du processus, cherchent à accorder la transformation de leur territoire avec la valorisation des identités paysagères locales. Le CAUE de Loire-Atlantique vous accompagne et vous conseille dans ce domaine en vous proposant un

module de formation pour étayer vos réflexions sur ce sujet. L'objectif est de vous permettre de comprendre et de vous approprier la définition du mot « paysage », d'être sensibilisé aux enjeux de l'évolution des paysages et de vous démontrer que le paysage est une thématique transversale qui peut être à la base de votre projet de territoire, avec sa déclinaison dans les documents d'urbanisme.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender les différentes échelles d'intervention dans le paysage.
- Prendre en compte l'approche subjective du paysage, pour un débat apaisé.
- Comprendre l'analyse paysagère et ses finalités.
- Identifier les dynamiques d'évolution car un paysage n'est pas statique.
- Avancer les arguments d'un projet de paysage : un projet pour le cadre de vie.
- Décliner le projet de paysage dans les documents d'urbanisme.

PARTIE I - LE PAYSAGE : DÉFINITION

- Définition
- Les différentes échelles du paysage
- La perception subjective du paysage
- L'analyse paysagère : une réalité objective
- Le projet de paysage, un projet pour le cadre de vie
- Paysage et biodiversité, paysage et transition écologique

PARTIE II - DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE AU PROJET DE PAYSAGE

- La démarche et les enjeux, les objectifs
- Le diagnostic « physique » et l'identification des acteurs en jeu
- La prise en compte de la perception subjective
- Les points forts à valoriser, les points « noirs » à retravailler, les potentialités sur lesquelles s'appuyer
- Les dynamiques d'évolution
- Un positionnement nécessaire pour élaborer un projet de paysage

PARTIE III - LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES LOIS

PARTIE IV - LES OUTILS POSSIBLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT, PLUI ET PLU)

- Le PADD, le règlement (écrit et graphique), les OAP, EBC...
- Mise en application au travers d'exemples

BILAN DE LA FORMATION



PUBLIC

Élus et techniciens des collectivités



INTERVENANTS

- 1 paysagiste urbaniste du CAUE 44
- 1 paysagiste du CAUE 44



DURÉE

1/2 journée

HORAIRES

9h-12h30



TARIF

Groupe : 1 500€ TTC
Groupe limité à 15 personnes
7 personnes minimum pour la tenue de la formation



Pour une session intra-collectivité les formations peuvent se dérouler dans vos locaux sur demande.



Retrouvez toutes les formations du CAUE de Loire-Atlantique : www.caue44.com/formations

